Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-215600131-20261116-DEL20261168-DE

COMMUNE DE BELZ

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 NOVEMBRE 2026

Date de convocation: 03 Novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de BELZ, composé de vingt-sept membres en exercice, et dûment convoqué le trois novembre deux mille vingt-six, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie LE GALLIOTTE-LE BOZEC, Maire.

Elus présents :
Sylvie LE GALLIOTTE LE BOZEC, Xavier DAL, Nathalie DINGÉ, Christian LE DRÉAN, Marine KERARON, Jean-Claude GOASMAT, Fabrice PICART, Marylise ROUAUD, Daniel EVENNO, Eric LE TORTOREC, Armelle GRAGNIC, Denis PLUMER, Bruno BOURVIC, Valérie LE SENECHAL, Audrey LE VEU, Aurore BELZ, Cindy LE PEN, Florent NAVEOS, François BERTIC, Coralie LE ROCH, Nicole LANGEVIN, Christophe KERZERHO, Laurent AMOUROUX, Yannick BIAN, Nathalie GAUTIER.

Pouvoir de vote :
Bérengère GUILLERMIC Pouvoir à Sylvie Le GALLIOTTE Le BOZEC
Maud RIEUX Pouvoir Yannick BIAN

Conseillers non représentés : --- sans ---

Nombre d'élus municipaux :
Présents : 25
Pouvoirs : 2
Votants : 27

Secrétaire de séance : Jean-Claude GOASMAT

DEL2026-11-68 Eau du Morbihan Rapport d'activité 2025

Annexe
Madame le Maire expose au Conseil municipal :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-39 et L. 5711-1, qui prévoient que le rapport d'activité du syndicat est adressé chaque année aux communes membres et communiqué en séance publique à leur conseil municipal ;

Vu les articles L. 2224-5 et D. 2224-1 et suivants du même code, relatifs au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable ;

Vu le rapport d'activités 2025 d'Eau du Morbihan, syndicat mixte fermé exerçant les compétences production et transport d'eau potable sur 199 communes, transmis à la commune ;

Considérant que ce rapport rend compte de l'activité du syndicat, de la qualité de l'eau, des investissements réalisés et de la situation financière du service ;

Madame Le Maire présente les points saillants du rapport :

- **Une eau de très bonne qualité.** En 2025, le contrôle sanitaire conclut à une conformité bactériologique de 100 % pour l'eau produite et l'eau distribuée. La conformité physico-chimique est de 99,6 % pour l'eau produite et de 100 % pour l'eau distribuée. Le syndicat a produit 24,3 millions de m³ et en a importé 7,3 millions pour sécuriser l'approvisionnement. Il dessert 118 802 abonnés (+ 1,2 %), pour 11,6 millions de m³ consommés (+ 2,4 %).

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-215600131-20261116-DEL20261168-DE

- **Un réseau performant.** Le rendement du réseau de distribut[illegible]eint 87,1 % et l'indice linéaire de pertes 0,80 m³/km/jour. Le programme de renouve[illegible] de canalisations et 730 branchements.
- **Des investissements importants.** 7,27 M€ ont été investis en production et transport et 8,53 M€ en distribution. Parmi les opérations principales figurent la nouvelle unité de production de Toultreincq à Gourin et le traitement des métabolites de pesticides. Le chantier du feeder Baud–Brec'h (20 M€ au total) renforce l'interconnexion et la sécurisation de l'alimentation, notamment vers Auray Quiberon Terre Atlantique.
- **Une ressource à protéger.** Le comité syndical a adopté une stratégie foncière de protection des captages le 31 janvier 2025. Il a aussi décidé, le 5 décembre 2025, de renforcer son action préventive contre les pollutions diffuses. Le syndicat poursuit en parallèle sa démarche de plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE), ses campagnes de sobriété « #laissepascouler » et l'étude de réutilisation des eaux usées traitées à Belle-Île-en-Mer.
- **Des finances maîtrisées.** La facture type de 120 m³ reste stable, à 328 € TTC en 2025. Le tarif de fourniture d'eau en gros est fixé à 0,76 € HT/m³ en 2025 et à 0,80 € HT/m³ en 2026. L'encours de dette est de 77,94 M€ et la capacité de désendettement de 6,8 ans, ce qui est jugé satisfaisant.
- **Des évolutions pour 2026.** Les nouveaux contrats d'exploitation de la distribution (concessions 2026-2031 avec STGS, SAUR et Veolia) entrent en vigueur. Le comité syndical a été renouvelé après les élections municipales et installé le 4 juin 2026, avec 64 membres. Le syndicat exerce par ailleurs la compétence assainissement collectif à Belle-Île-en-Mer et, depuis le 1er janvier 2026, sur cinq communes d'Arc Sud Bretagne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix pour):

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2025 d'Eau du Morbihan, annexé à la présente délibération ;

- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment sa transmission à Eau du Morbihan et la mise à disposition du rapport au public ;

- **DIT** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État et publiée selon les règles en vigueur.

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

La secrétaire de séance
Jean-Claude GOASMAT

Maire
Sylvie LE GALLIOTTE LE BOZEC

MAIRIE DE BELZ
Morbihan

Toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente délibération dans les deux mois qui suivent la date de sa notification et/ou de sa publication. À cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de RENNES (Hôtel de Bizien – 3 contour de la Motte CS 44416 - 35044 RENNES Cedex) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la délibération ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.